

MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

Sous réserve d'une Limitation Contractuelle d'Indemnité de 5.900.000 €, telle que définie au chapitre 2.21,

EVENEMENTS ASSURES PAR RISQUE

Biens assurés	Montants assurés	Franchises
✕ Bâtiments et/ou risques locatifs	Montant des dommages	
✕ Aménagements		
✕ Agencements		
✕ Embellissements		
✕ Mobilier		
✕ Matériel		
✕ Marchandises		
✕ Biens d'exposants		
Incendie et risques annexes	Montant des dommages	
Dommages électriques		
✕ Des Bâtiments	Montant des dommages	
✕ Du contenu	50.000 €	
Tempête, grêle, neige	Montant des dommages	
✕ Avalanches	100.000 €	
Dégâts des eaux, gel	Montant des dommages	
✕ Frais de recherche des fuites	15.000 €	
✕ Pertes de liquides	5.000 €	
Vol	Montant des dommages	
✕ Sur l'ensemble des biens, y compris détériorations immobilières		✕ 200 € Ramenée à 100 € après 2 ans sans sinistre
✕ Fonds et valeurs en tiroir-caisse	5.000 €	
✕ Fonds et valeurs en coffre-fort	20.000 €	
✕ Transport de fonds	30.000 €	
✕ Fonds et valeurs au domicile du porteur	10.000 €	
✕ Vol en devanture sans pénétration des locaux	10.000 €	
Bris de glaces et enseignes	Montant des dommages	✕ Néant après 3 ans sans sinistre
✕ Rayures, ébréchures et écaillures	500 €	
Attentats et vandalisme	Montant des dommages	
Bris de machines	50.000 €	
Tous risques des matériels informatiques et de bureautique	15.000 €	
Matériels et marchandises transportées	5.000 €	
Valeur vénale du fonds de commerce	1 an de chiffre d'affaires TTC	
Activités à l'extérieur (à domicile, maisons de retraite, salons, défilés et exhibitions)		
✕ Dommages aux biens	10.000 €	
✕ Vol des fonds et valeurs	8.000 €	
✕ Responsabilité liée à l'occupation		
➤ Recours du propriétaire	1.000.000 €	
dont dommages immatériels consécutifs	150.000 €	
➤ Recours des voisins et des tiers	2.500.000 €	
dont dommages immatériels consécutifs	350.000 €	
Responsabilités d'occupant		
✕ Recours des locataires	1.000.000 €	
dont dommages immatériels consécutifs	150.000 €	
✕ Risques locatifs	Montant des dommages	
✕ Trouble de jouissance	2 ans de valeur locative	
✕ Pertes de loyers	2 ans de loyers	
✕ Recours des voisins et des tiers	2.500.000 €	
dont dommages immatériels consécutifs	350.000 €	
Autres événements et pertes d'exploitation consécutives	1.000.000 €	
Catastrophes naturelles	Montant des dommages	Franchise légale
Pertes d'exploitation	Marge brute réelle	Franchise relative de 3 jours ouvrés
✕ Durée d'indemnisation	24 mois	
✕ Accident corporel	12 mois - maximum 25.000 €	
✕ Interdiction d'accès	3 mois - maximum 20 % de la marge brute annuelle	
✕ Carence des fournisseurs		
✕ Fermeture administrative		

Specimen

FRAIS ET PERTES

	Montants assurés	Franchises
Frais et pertes	2.000.000 €	
✕ Perte de loyers	2 ans de loyers	Néant
✕ Perte d'usage	2 ans de valeur locative	
✕ Pertes indirectes forfaitaires	10 % de l'indemnité due au titre des dommages directs	
✕ Frais et honoraires divers	Frais réels	
✕ Frais et honoraires d'experts	Selon barème	
✕ Frais de mise en conformité	100.000 €	
✕ Frais de gardiennage et de clôture provisoire	Frais réels	
✕ Mesures conservatoires et de sauvetage	Frais réels	
✕ Frais de déplacement et de remplacement	Frais réels	
✕ Frais de relogement	Frais réels	
✕ Frais de branchement provisoire	Frais réels	
✕ Frais de recharge ou de remplacement des extincteurs	Frais réels	
✕ Taxe d'équipement et ou d'encombrement	Frais réels	
✕ Frais de démolition et de déblais	10 % de l'indemnité due au titre des dommages directs	
✕ Frais de décontamination	100.000 €	
✕ Frais financiers de crédit - crédit-bail	Frais réels	
✕ Frais de reconstitution des documents professionnels	Frais réels	
✕ Frais supplémentaires sur matériels	Frais réels	
✕ Frais d'élagage des arbres	10.000 €	
✕ Assurance construction	Frais réels	

RESPONSABILITE CIVILE - DEFENSE ET RECOURS

	Capitaux Assurés	Franchises
RESPONSABILITE CIVILE		
Tous dommages confondus	7.500.000 € non indexés par sinistre	Néant
dont limites particulières :		
Maladies professionnelles et faute inexcusable	1.500.000 € non indexés (1)	1.000 € par sinistre
Dommages avant livraison ou travaux		
Dommages corporels et immatériels en résultant	2.000.000 € par sinistre	Néant
dont dommages aux biens confiés	50.000 € par sinistre	10 % des dommages avec un minimum de 400 € par sinistre et un maximum de 1.300 €
dont dommages matériels et immatériels consécutifs, subis par les préposés	50.000 € par sinistre	400 € par sinistre
dont dommages résultant de vols, abus de confiance, escroquerie et/ou détournements des préposés ou négligences de l'entreprise facilitant un vol	25.000 € par sinistre	400 € par sinistre
dont dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti	150.000 € par sinistre	10 % des dommages avec un minimum de 2.450 € par sinistre et un maximum de 4.900 €
Atteintes à l'environnement - Tous dommages confondus	300.000 € par an	-
Dommages après livraison ou travaux		
Tous dommages confondus	2.000.000 € par an	-
✕ dont dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti	300.000 € par an	10 % des dommages avec un minimum de 2.450 € par sinistre et un maximum de 4.900 €
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT		
✕ Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives.	Frais à la charge de l'Assureur, sans imputation sur le montant de garantie des dommages correspondants. Si le montant des dommages et intérêts dépasse le plafond de garantie correspondant, l'Assureur prend en charge les frais de défense au prorata du montant de garantie par rapport au montant de l'indemnité due au tiers lésé.	
✕ Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives.		
(garantie engagée lorsque les dommages et intérêts réclamés excèdent le montant de la franchise)		
Frais de prévention des sinistres	75.000 € par année d'assurance	

(1) par année d'assurance.